

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 745

27 mars 2008

SOMMAIRE

3C Communications International S.A.	35729	Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l.	35749
Art & S, Automotive Technology & Style Holding S.A.	35754	Jani S.A.	35760
Art & S, Automotive Technology & Style S.A.	35754	JP Residential I S.A.	35760
Autodream s.à r.l.	35751	Koenigsallee LP III, S.à.r.l.	35731
Babcock & Brown Public Partnerships 1 Sàrl	35734	Koenigsallee LP IV, S.à.r.l.	35732
Bicocca S.à r.l.	35731	Macquarie CountryWide Europe No2 Sàrl	35724
Britus	35714	Pennant Holding S.à r.l.	35732
CAPM Group S.A.	35741	PM Corporation Sàrl	35760
CARDOSO et Cie S.à r.l.	35758	Rowisc Holding S.A.	35753
Covansys Luxembourg S.A.	35738	Santa Caterina S.A.	35741
Dalvest S.A.	35756	Searinvest S.A.	35757
Dictame Holding S.A.	35755	Searinvest S.A.	35757
Dominican Entertainment (Luxembourg)	35759	Seccom S.à r.l.	35758
Dressane S.A.	35756	Sennari 2 S.à r.l.	35714
Entropie S.A.	35740	Sigma Invest S.A.	35737
Euro Agenturen S.A.	35760	Sucalmer Investissements S.à.r.l.	35758
Europe Air Service S.A.	35756	Surfin International Holding S.A.	35757
Faber (Luxembourg) Holding S.A.	35754	Toya Holding S.à r. l.	35724
Gase International S.A.	35755	Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A.	35720
GIBBAR	35758	Winima S.à r.l.	35757
Grove Holdings 1	35741	Zakhem International S.A.	35731
		ZEPHYR Investments S.A.	35756

Britus, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.690.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031376/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03420. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Sennari 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.491.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eight day of February.

Before the undersigned Maître Josph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SENNARI S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

duly represented by Ms Armony Allamanno, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 7 February 2008.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or other corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities, as well as manager of any kind of companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of SENNARI 2 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed by A manager(s) and B manager(s).

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one A manager and one B manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by SENNARI S.C.A. prenamed, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as A members of the board of managers of the Company:
 - Mr Clarence Terry, born in Roanoke, Virginia, U.S.A., on 11 July 1946, with professional address at 5200 Town Center, Circle Suite 470, Boca Raton Florida, FL-33486, U.S.A.;
 - Mr Lynn Skillen, born in Pratt, Kansas, USA, on 29 December 1955, with professional address at 5200, Town Center FL-33486 Boca Raton USA;

The following persons are appointed as B members of the board of managers of the Company:

- Mrs Noella Antoine, born in Saint-Pierre, Belgium, on 11 January 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, BP-2501, L-1025 Luxembourg; and
- Mr. Philippe Salpetier, born in Libramont, Belgium on 19 August 1970 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, BP-2501, L-1025 Luxembourg.

The members of the board of managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signature of any of two members of the board of managers.

3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SENNARI S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, non encore inscrite au registre du commerce et des sociétés;

représentée par Mlle Armony Allamanno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 février 2008.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra agir en qualité de gérant et associé commandité de sociétés en commandite par actions or de structures sociales similaires avec une responsabilité illimitée au titre des dettes et obligation de telles entités, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de SENNARI 2 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-

associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance composé de gérant(s) A et de gérant(s) B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant A et au moins un gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par SENNARI S.C.A., ci-dessus désignée, pour un prix total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg.

2. Sont nommés comme gérants A de la Société:

- M Clarence Terry, né à Roanoke, Virginie, Etats-Unis, le 11 juillet 1946, demeurant professionnellement au 5200 Town Center, Circle Suite 470, Boca Raton Floride, FL-33486, Etats-Unis;

- M Lynn Skillen, né à Pratt, Kansas, Etats-Unis, le 29 décembre 1955, demeurant professionnellement au 5200, Town Center FL-33486 Boca Raton Etats-Unis;

Sont nommés comme gérants B de la Société:

- Mme Noella Antoine, née à Saint-Pierre, Belgique, le 11 janvier 1969, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, BP-2501, L-1025 Luxembourg; et

- M. Philippe Salpetier, né à Libramont, Belgique, le 19 août 1970, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, BP-2501, L-1025 Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Allamanno, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, Relation: LAC/2008/6289. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008030440/211/321.

(080031544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 19.671.950,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.670.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of TYROL ACQUISITION 1 & CIE S.C.A. (the «Company»), a Société en commandite par actions having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on the 10 October 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 December 2006 number C 2276, amended for the last time on 30 January 2007, by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under No.1820 on the 28th August 2007.

The meeting is declared open by M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elected as scrutineer M^e Isabel Kolb, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. That the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

II. That it appears from the attendance list that all the shares in issue are represented at the extraordinary general meeting so that the meeting is thus validly constituted and may be validly held.

III. That the items on which a resolution is to be passed are as follows:

Agenda:

1. Increase of the issued share capital of the Company to nineteen million six hundred seventy-one thousand nine hundred fifty Euro (€ 19,671,950.-) by the contribution in cash of three million one hundred eighty thousand Euro (€ 3,180,000.-) divided into two million three hundred thirty six thousand three hundred and one (2,336,301) new class A shares and eight hundred forty three thousand six hundred ninety nine (843,699) new class B shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each; subscription to such new shares by the subscribers set out hereafter; payment of the subscription price by contribution in cash and issue of the new shares; acknowledgement of the report of the Manager in accordance with article 32-3(5) in connection with article 103 of the law of 10th August 1915, dated 20 December 2007; allocation of three million one hundred eighty thousand Euro (€ 3,180,000.-) Euro to the share capital account; and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Subscribers	Number of shares	Class of shares	Aggregate Subscription price in EUR
TYROL ACQUISITION 1 S.à.r.l.	1,895,366	A	1,895,366
CHARTERHOUSE TVC Sarl	440,935	A	440,935
ANTIN PARTICIPATION 5 SAS	11,567	B	11,567
CDC INFRASTRUCTURE	762,730	B	762,730
TCW/Crescent MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD	13,339	B	13,339
TCW/Crescent MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), LTD	9,795	B	9,795
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED - ICIL	23,134	B	23,134
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2007 CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	7,084	B	7,084

CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	7,957	B	7,957
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	3,592	B	3,592
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	4,501	B	4,501
Total	3,180,000		3,180,000

2. Amendment of the first sentence of article 9 (Management) of the articles of association of the Company to read as follows:

«The Company shall be managed by TYROL ACQUISITION 1, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in the city of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 120.609, in its capacity as sole Unlimited Shareholder («associé commandité») of the Company (herein referred to as the «Manager»)».

After the above has been approved, the decisions taken unanimously by the meeting are as follows.

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to nineteen million six hundred seventy-one thousand nine hundred fifty Euro (€ 19,671,950.-) by the contribution in cash of three million one hundred eighty thousand Euro (€ 3,180,000.-) divided into two million three hundred thirty-six thousand three hundred and one (2,336,301) new class A shares and eight hundred forty three thousand six hundred ninety-nine (843,699) new class B shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each. It is noted that the existing shareholders, having acknowledged the report of the Manager in accordance with article 32-3(5) in connection with article 103 of the law of 10th August 1915, dated 20 December 2007, waive their pre-emption rights with respect to the issue of shares. Thereupon the subscribers appeared as set forth below, represented by Me Ralph Beyer, prenamed, pursuant to proxies (a copy of the proxies shall remain with the present deed to be registered therewith) and subscribed to such new shares as set out in the table here below.

Subscribers	Number of shares	Class of shares	Aggregate Subscription price in EUR
TYROL ACQUISITION 1 S.à.r.l.	1,895,366	A	1,895,366
CHARTERHOUSE TVC Sarl	440,935	A	440,935
ANTIN PARTICIPATION 5 SAS	11,567	B	11,567
CDC INFRASTRUCTURE	762,730	B	762,730
TCW/Crescent MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD	13,339	B	13,339
TCW/Crescent MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), LTD	9,795	B	9,795
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED - ICIL	23,134	B	23,134
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2007 CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	7,084	B	7,084
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	7,957	B	7,957
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	3,592	B	3,592
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	4,501	B	4,501
Total	3,180,000		3,180,000

The total subscription price of the new shares of an amount of three million one hundred eighty thousand Euro (€ 3,180,000.-) is paid by way of contribution in cash. Evidence of full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to issue two million three hundred thirty six thousand three hundred and one (2,336,301) new class A shares and eight hundred forty three thousand six hundred ninety-nine (843,699) new class B shares and to allocate the amount of three million one hundred eighty thousand Euro (3,180,000) to the share capital account of the Company.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at nineteen million six hundred seventy-one thousand nine hundred fifty Euro (€ 19,671,950.-) divided in fourteen million four hundred fifty-two thousand six hundred ninety-four (14,452,694) class A shares and five million two hundred nineteen thousand two hundred forty-six (5,219,246) class B shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each and one (1) Unlimited Share with a par value of ten Euro (€ 10.-).»

Second resolution

It is resolved to amend the first sentence of article 9 (Management) of the articles of association of the Company to read as follows:

«The Company shall be managed by TYROL ACQUISITION 1, S.àr.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in the city of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number») of the Company (herein referred to as the «Manager».)»

There being no other business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 20,000.- Euro.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned, after reading the present deed the sole shareholder of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de TYROL ACQUISITION 1 & CIE S.C.A. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 6 octobre 2006 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2276 du 6^e décembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 janvier 2007 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1820 du 28 août 2007.

L'assemblée a été déclarée ouverte par M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, président, qui a nommé comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée a élu M^e Isabel Kolb, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les associés, les mandataires des associés représentés et par le bureau de l'assemblée restera annexés au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement. Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes comparantes resteront annexées au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales émises sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut être valablement tenue.

III. Les points sur lesquels une résolution doit être passée sont les suivants:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social émis de la Société à dix-neuf millions six cent soixante et onze mille neuf cent cinquante euros (€ 19.671.950,-) par l'apport en numéraire de trois millions cent quatre-vingt mille euros (€ 3.180.000,-) représenté par deux millions trois cent trente-six mille trois cent une (2.336.301) parts sociales nouvelles de classe A et huit cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt dix-neuf (843.699) parts sociales nouvelles de classe B ayant une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune; souscription de ces nouvelles parts sociales par les souscripteurs mentionnés ci-après; paiement du prix de souscription par un apport en numéraire et émission des nouvelles parts sociales; reconnaissance du rapport du gérant selon article 32-3(5) et article 103 de la loi du 10 août 1915 du 20 décembre 2007; allocation de trois millions cent quatre-vingt mille euros (€ 3.180.000,-) au compte capital social et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Souscripteurs	Nombre d'actions	Classe d'actions	Prix de souscription total en euros
TYROL ACQUISITION 1 S.àr.l.	1.895.366	A	1.895.366
CHARTERHOUSE TVC Sarl	440.935	A	440.935
ANTIN PARTICIPATION 5 SAS	11.567	B	11.567
CDC INFRASTRUCTURE	762.730	B	762.730
TCW/Crescent MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD	13.339	B	13.339
TCW/Crescent MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), LTD	9.795	B	9.795
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED - ICIL	23.134	B	23.134

CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2007 CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	7.084	B	7.084
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	7.957	B	7.957
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	3.592	B	3.592
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	4.501	B	4.501
Total	3.180.000		3.180.000

2. Modification de la première phrase de l'article 9 (Gestion) des statuts de la Société afin qu'elle ait la teneur suivante:

«La Société sera gérée par TYROL ACQUISITION 1, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social dans la ville de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.609, dans sa capacité de seul Actionnaire Commandité (L'«associé-commandité») de la Société (ci-après le «Gérant»).»

Après que ce qui précède ait été approuvé, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à dix-neuf millions six cent soixante et onze mille neuf cent cinquante euros (€ 19.671.950,-) par l'apport en numéraire de trois millions cent quatre-vingt mille euros (€ 3.180.000,-) représenté par deux millions trois cent trente-six mille trois cent une (2.336.301) parts sociales nouvelles de classe A et huit cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt dix-neuf (843.699) parts sociales nouvelles de classe B ayant une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune. Il est noté que les actionnaires existant, ayant reconnu le rapport du gérant selon article 32-3(5) et article 103 de la loi du 10 août 1915, du 20 décembre 2007, renoncent à leur droit préférentiel de souscription par rapport à la présente émission d'actions.

A la suite de quoi, les souscripteurs mentionnés ci-dessous, représentés par M^e Ralph Beyer, prénommé, en vertu de procurations (une copie des procurations restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui) ont souscrit à ces nouvelles parts sociales tel que mentionné dans le tableau ci-dessous.

Souscripteurs	Nombre d'actions	Classe d'actions	Prix de souscription total en euros
TYROL ACQUISITION 1 S.à.r.l.	1.895.366	A	1.895.366
CHARTERHOUSE TVC Sarl	440.935	A	440.935
ANTIN PARTICIPATION 5 SAS	11.567	B	11.567
CDC INFRASTRUCTURE	762.730	B	762.730
TCW/Crescent MEZZANINE PARTNERS IV (CAYMAN), LTD	13.339	B	13.339
TCW/Crescent MEZZANINE PARTNERS IVB (CAYMAN), LTD	9.795	B	9.795
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED - ICIL	23.134	B	23.134
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II 2007 CITIGROUP INVESTMENT, L.P.	7.084	B	7.084
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II EMPLOYEE MASTER FUND, L.P.	7.957	B	7.957
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II ONSHORE, L.P.	3.592	B	3.592
CITIGROUP CAPITAL PARTNERS II CAYMAN HOLDINGS, L.P.	4.501	B	4.501
Total	3.180.000		3.180.000

Le prix de souscription total des nouvelles parts sociales d'un montant de trois millions cent quatre-vingt mille euros (€ 3.180.000,-) a été payé par un apport en numéraire.

Preuve de l'intégralité du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'émettre deux millions trois cent trente-six mille trois cent une (2.336.301) parts sociales nouvelles de classe A et huit cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt dix-neuf (843.699) parts sociales nouvelles de classe B et d'allouer le montant de trois millions cent quatre-vingt mille euros (€ 3.180.000,-) au compte du capital social de la Société.

En conséquence de la précédente augmentation du capital social, la première phrase de l'article 5 des Statuts est modifiée afin qu'elle ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à dix-neuf millions six cent soixante et onze mille neuf cent cinquante euros (€ 19.671.950,-) représenté par quatorze millions quatre cent cinquante-deux mille sept cent quatre (14.452.704) parts sociales de classe A et cinq millions deux cent dix-neuf mille deux cent quarante-six (5.219.246) parts sociales de

classe B ayant une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-).»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 9 (Gestion) des statuts de la Société afin qu'elle ait la teneur suivante:

«La Société sera gérée par TYROL ACQUISITION 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social dans la ville de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.609, dans sa capacité de seul Actionnaire Commandité (L'«associé-commandite») de la Société (ci-après le «Gérant»).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à 20.000,- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, I. Kolb, S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008. Relation: LAC/2008/3415. - Reçu 15.900 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008030937/242/236.

(080031854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Macquarie CountryWide Europe No2 Sarl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Toya Holding S.à r. l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.589.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of TOYA HOLDING S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, hereafter referred to as «the Company», registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 125.589, incorporated by a deed enacted on March 15, 2007, by Mr. Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1015 of 31 May 2007.

The meeting is presided by Emmanuel Reveillaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

These two individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the shareholder and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, the sole shareholder representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 387,500.- (three hundred eighty-seven thousand five hundred euro) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro), to the amount of EUR 400,000.- (four hundred thousand euro) represented by the existing shares and by the issue of 15,500 (fifteen thousand

five hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, each having the same rights and obligations than the existing shares, subject to payment of an amount of EUR 387,500.- (three hundred eighty seven thousand five hundred euro).

2.- Subscription and payment of all the additional shares, by contribution in kind of a claim.

3.- Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase.

4.- Change of the corporate name of the Company.

5.- Amendment of article 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect the planned change of the corporate name of the Company.

6.- Amendment of article 17 of Articles of Incorporation in order to amend the interim dividend clause.

7.- Other business.

The meeting of the sole shareholder having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 387,500.- (three hundred eighty-seven thousand five hundred euro), so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to the amount of EUR 400,000.- (four hundred thousand euro), by the issue of 15.500 (fifteen thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, each having the same rights and obligations than the existing shares, to be subscribed on payment of an amount of EUR 387,500.- (three hundred eighty seven thousand five hundred euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the claim described below.

Second resolution: Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Mr. Emmanuel Réveillaud, prenamed, acting in his capacity as duly appointed special attorney of Perpetual Limited, a company incorporated under the laws of Australia, with registered office at c/Level 12, Angel Place, 123 Pitt Street, Sidney, NSW 2000, Australia, who declared to subscribe the 15,500 (fifteen thousand five hundred) additional shares and that they are paid up with the amount of EUR 387,500.- (three hundred eighty seven thousand five hundred euro) by the contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

The contribution in kind consisting in the full and complete ownership of the claim held towards the Company, for a total amount of EUR 387,500.- (three hundred eighty-seven thousand five hundred euro) (hereafter referred to as the «Claim»), this contribution being evaluated by the board of managers of the Company at the amount of EUR 387,500.- (three hundred eighty seven thousand five hundred euro) on the basis of the Valuation Report issued by MACQUARIE CountryWide MANAGEMENT LIMITED (hereafter referred to as MCW);

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary by a copy of the Company's financial statements and a valuation report issued by MCW attesting the current amount and existence of the Claim, its ownership, and its true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

The appearing person declared in the name and on behalf of PERPETUAL LIMITED and MCW, that:

- the Claim can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to him;
- the transfer of the Claim is effective today without qualification and the Contribution Agreement has been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.
- the Claim consists currently of EUR 387,500.- (three hundred eighty-seven thousand five hundred euro).

Board of Manager's intervention

Thereupon intervened Mr. Emmanuel Réveillaud, prenamed, duly appointed special attorney of the Company, presenting the minutes of the board of managers of the same having approved the valuation described here above.

In consideration for this contribution, the Company will issue 15,500 (fifteen thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) to PERPETUAL LIMITED.

Thereupon, the sole shareholder resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 15,500 (fifteen thousand five hundred) new fully paid-up shares to PERPETUAL LIMITED.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the members' meeting decides to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

« **5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at four hundred thousand euro (EUR 400,000.-), represented by sixteen thousand (16.000) shares (hereafter referred to as the «Shares») in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to change the corporate name of the Company in MACQUARIE CountryWide EUROPE NO2 Sàrl.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the change of the corporate name of the Company being carried out, the members' meeting decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name MACQUARIE CountryWide EUROPE NO2 Sàrl (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18, 1933 and of December 28, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée.»

Sixth resolution

The members' meeting decides to amend article 17 of the Articles of Incorporation in order to change the contents of the interim dividend clause as follows:

«17. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following cumulative conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward sufficient to pay the foreseen interim dividend,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a general meeting of the partners. The general meeting of the partners may also authorise, in advance, one or several managers to decide on the distribution of such interim dividend. Such prior authorisation may be given for one or several distributions at the sole discretion of the general meeting of the partners, occurring monthly, quarterly or at the free discretion of the manager,
4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée TOYA HOLDING S.à r.l, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J. F. Kennedy, ci-après «la Société», inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 125.589 constituée suivant acte reçu le 15 mars 2007 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 31 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Emmanuel Reveillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces deux personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire dûment autorisé de l'associé unique et par les membres du bureau et le notaire sera annexée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est présent ou valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 387.500,- (trois cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à un montant de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) représenté par les parts existantes et par l'émission de 15.500 (quinze mille cinq cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes, moyennant paiement d'un montant de EUR 387.500,- (trois cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros).

2.- Souscription et libération de toutes les parts nouvelles, par l'apport en nature d'une créance.

3.- Modification de la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social prévue.

4.- Changement du nom de la Société.

5.- Modification de l'article 1^{er} des statuts pour refléter le changement de nom de la Société prévu.

6.- Modification de l'article 17 des statuts pour modifier la clause de dividende intérimaire.

7.- Divers.

L'assemblée de l'associé unique ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis à concurrence d'un montant de EUR 387.500,- (trois cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) par l'émission de 15.500 (quinze mille cinq cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes, à souscrire moyennant paiement d'un montant de EUR 387.500,- (trois cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros), le montant total devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en les créances décrites ci-dessous.

Deuxième résolution: Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Monsieur Emmanuel Réveillaud, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de PERPETUAL LIMITED dûment désigné, une société constituée conformément à la loi d'Australie, avec siège social à Level 12, Angel Place, 123 Pitt Street Sydney NSW 2000, Australia, qui a déclaré souscrire les 15.500 (quinze mille cinq cents) parts nouvelles payées par l'apport en nature décrit ci-après d'un montant de EUR 387.500,- (trois cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros):

Description de la contribution

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété de la créance détenue envers la Société pour un montant total de EUR 387.500,- (trois cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros) (ci-après désignée comme la Créance), cet apport étant évalué par le conseil de gérance de la Société à un montant de EUR 387.500,- (trois cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros) sur la base d'un rapport d'évaluation établi par MACQUARIE CountryWide MANAGEMENT LIMITED (ci-après désigné sous le nom de MCW)

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été donnée au notaire soussigné par la copie des bilans de la Société et un rapport d'évaluation émis par MCW, attestant du montant actuel et de l'existence de la créance, de son appartenance et de sa valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant déclare au nom et pour le compte de PERPETUAL LIMITED et MCW, l'apporteur, que:

- la Créance est transmissible à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit d'acquérir la Créance;
- le transfert de la Créance est effectif aujourd'hui sans réserve et la convention de d'apport a déjà été signée, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer le transfert de propriété et de le rendre effectif partout et vis-à-vis des tiers;

- la Créance se compose actuellement de EUR 387.500,- (trois cent quatre vingt sept mille cinq cent euros).

Intervention du conseil de gérance

Est alors intervenu Monsieur Emmanuel Réveillaud, prénommé, en sa qualité de mandataire spécial de la Société dûment désigné, présentant les minutes du conseil de gérance de celle-ci ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra 15.500 (quinze mille cinq cents) parts nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) à PERPETUAL LIMITED.

L'associé unique décide alors d'accepter lesdites souscription et libération, et d'émettre et allouer 15.500 (quinze mille cinq cents) parts nouvelles entièrement libérées à PERPETUAL LIMITED.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), représenté par seize mille (16.000) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en MACQUARIE CountryWide EUROPE NO2 Sàrl.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, le changement du nom de la Société étant réalisé, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination MACQUARIE CountryWide EUROPE NO2 Sàrl. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour changer le contenu de la clause de dividende intérimaire comme suit:

« **Art. 17.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions cumulatives suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. Ces comptes montrent un bénéfice comprenant des bénéfices reportés suffisants pour payer le dividende intérimaire prévu,
3. La décision de payer le dividende intérimaire est prise par l'assemblée générale. L'assemblée générale peut aussi autoriser, à l'avance, un ou plusieurs gérants de décider de la distribution de ces dividendes intérimaires. Une telle autorisation préalable peut être donnée pour une ou plusieurs distributions à la discrétion de l'assemblée générale, se tenant mensuellement, trimestriellement ou à la libre discrétion du gérant,
4. Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ six mille huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant eu lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: E. Reveillaud, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, Relation LAC/2007/32384. — Reçu 3.875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008030958/211/250.

(080032063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

3C Communications International S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 29.697.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Anonyme 3C COMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, route de Longwy, 8080 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 29.697, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, sous le nom de COMVIK CARD CALL S.A. en date du 12 décembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 103 du 18 avril 1989. Les Statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, précitée, en date du 13 février 1989, publié au Mémorial C, numéro 175 du 26 juin 1989, suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 27 mars 1990, publié au Mémorial C, numéro 359 du 3 octobre 1990, suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 234 du 9 mai 1996 et en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial C, numéro 621 du 1^{er} septembre 1998 et suivant acte reçu en date du 7 août 2007 par M^e. Martine Decker, notaire de résidence à Hespérange, pour son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, dépositaire dudit acte, publié au Mémorial C, numéro 2549 du 9 novembre 2007.

La séance est ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Madame Sabine Perrier, employée privée, demeurant à 5, Chemin du Colombier, 57100 Thionville, France.

Madame la présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L - 1750 Luxembourg

Madame la présidente déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

1) que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci figurent sur une liste de présence signée par les membres du bureau, l'actionnaire unique présent ou représenté et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2) qu'il résulte de ladite liste de présence que les 208.788 (deux cent huit mille sept cent quatre-vingt huit) actions, d'une valeur nominale de EUR 148,736114863 (cent quarante huit Euros virgule sept trois six un un quatre huit six trois Cents) chacune, représentant l'intégralité du capital social émis et libéré sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire qui peut décider ainsi valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités après examen de l'ordre du jour.

3) que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1. Modification de l'article 2 pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objets:

a) fourniture d'un système électronique de paiements tel qu'un système pour tout paiement par cartes de crédit, portemonnaie électronique et tout autre moyen de paiement similaire utilisés de manière générale lors des transactions entre clients et hôtels, restaurants, détaillants, etc.;

b) production et marketing des terminaux de transactions;

c) exploitation de systèmes de paiement;

d) et toutes autres activités liées directement ou indirectement à l'objet ci-avant repris.

2. Suppression de la valeur nominale des actions de sorte que le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 31.054.315,95 (trente et un millions cinquante quatre mille trois cent quinze Euros et quatre-vingt quinze Cents) divisés en 208.788 (deux cent huit mille sept cent quatre-vingt huit) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Réduction du capital social de la Société pour le passer de son montant actuel de EUR 31.054.315,95 (trente et un millions cinquante quatre mille trois cent quinze Euros et quatre-vingt quinze Cents) à EUR 255.000,- (deux cent cinquante cinq mille Euros, par annulation de 207.088 (deux cent sept mille quatre-vingt-huit) actions sans désignation de valeur nominale, par absorption partielle des pertes reportées. Modification subséquente de l'article 6 pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de EUR 255.000,- (deux cent cinquante cinq mille Euros) représenté par 1.700 (mille sept-cents) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

4. Transfert du siège social pour le fixer au 15, rue Léon Laval à L-3205 Leudelange.

5. Démission des Administrateurs et des Commissaires-aux-Comptes et décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs à ce jour.

6. Nomination de nouveaux administrateurs et commissaire-aux-comptes et fixation de la durée de leurs mandats respectifs.

7. Autorisation de l'actionnaire unique au conseil d'administration d'élire en son sein un administrateur délégué en vertu de l'article 60 de la Loi régissant les sociétés commerciales et de l'article 11 des statuts.

8. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet:

a) fourniture d'un système électronique de paiements tel qu'un système pour tout paiement par cartes de crédit, porte-monnaie électronique et tout autre moyen de paiement similaire utilisés de manière générale lors des transactions entre clients et hôtels, restaurants, détaillants, etc.;

b) production et marketing des terminaux de transactions;

c) exploitation de systèmes de paiement;

d) et toutes autres activités liées directement ou indirectement à l'objet ci-avant repris.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des actions de sorte que le capital social de la Société est désormais fixé à EUR 31.054.315,95 (trente et un millions cinquante quatre mille trois cent quinze Euros et quatre-vingt-quinze Cents) divisé en 208.788 (deux cent huit mille sept cent quatre-vingt-huit) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société pour le passer de son montant actuel de EUR 31.054.315,95 (trente et un millions cinquante quatre mille trois cent quinze Euros et quatre-vingt-quinze Cents) à EUR 255.000,- (deux cent-cinquante cinq mille Euros, par annulation de 207.088 (deux cent sept mille quatre-vingt-huit) actions sans désignation de valeur nominale, par absorption partielle des pertes reportées.

En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de EUR 255.000,- (deux cent cinquante cinq mille Euros) représenté par 1.700 (mille sept-cents) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social avec effet immédiat au 15, rue Léon Laval à L-3205 Leudelange.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de:

M. Rafael Ros Montero, M. Lars-Johan Jarnheimer et Carl Fredrik Linton comme administrateurs de la Société.

Décharge pleine et entière est accordée aux commissaires démissionnaires pour l'exécution de leurs mandats à ce jour.

L'assemblée accepte la démission de:

Mme Nadia Dziwinsky et M. Francesco D'Angelo, comme commissaires aux comptes de la Société.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leurs mandats à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

1) Mirko Thomas Oberholzer, administrateur de sociétés, né le 3 juin 1963 à Zürich, Suisse et avec adresse professionnelle à Hardturmstrasse 201, CH - 8021 Zürich;

2) Felix Georg Aeschlimann, administrateur de sociétés, né le 10 mars 1948 à Zürich, Suisse et avec adresse professionnelle à Hardturmstrasse 201, CH - 8021 Zürich;

3) Ursula Claudia La Roche Ender, administrateur de sociétés, né le 13 janvier 1966 à BADEN AG, Suisse et avec adresse professionnelle à Hardturmstrasse 201, CH - 8021 Zürich;

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., Parc d'Activité Syrdall, L -5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47.771.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Septième résolution

L'Assemblée décide, en vertu de l'article 60 de la Loi régissant les sociétés commerciales et de l'article 11 des statuts, de donner pouvoir au conseil d'administration d'élire en son sein, un administrateur délégué, lequel pourra engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.00 heures.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Perrier, R. Thill, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, LAC/2007/44009. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008030986/5770/125.

(080032183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Zakhem International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 13.430.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031382/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04436. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Bicocca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.440.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 9 août 2007 que la société G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l. a cédé 175 parts sociales qu'elle détenait à la société PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., ayant son siège social au 10, via Gaetano 20123 Milan, Italie, enregistrée sous le numéro 02473170153.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2008032093/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Koenigsallee LP III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.636.

EXTRAIT

Suite à la cession de 448 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP III Sarl par la société TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Lu-

xembourg sous le numéro B 123.404 et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff, à la société VERTIARAMA S.L., immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro «volume 24025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537» et ayant son siège social à SP-28020 Madrid, 7, Plaza de Carlos, Triàs Bertràn en date du 31 octobre 2007, les associés de la société sont désormais les suivants:

- La société VERTIARAMA S.L., laquelle détient 448 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP III SARL.
 - La société TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l., laquelle détient 26 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP III SARL.
 - La société BRE/DB PORTFOLIO S.à r.l., laquelle détient 26 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP III SARL.
- Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008032007/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05079. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Koenigsallee LP IV, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.637.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de 448 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP IV Sàrl par la société TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.404 et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg 1B, Heienhaff, à la société VERTIARAMA S.L., immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro «volume 24025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537» et ayant son siège social à SP-28020 Madrid, 7, Plaza de Carlos, Triàs Bertràn en date du 31 octobre 2007, les associés de la société sont désormais les suivants:

- La société VERTIARAMA S.L., laquelle détient 448 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP IV SARL.
 - La société TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l., laquelle détient 26 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP IV SARL.
 - La société BRE/DB Portfolio S.à r.l., laquelle détient 26 parts sociales de la société KOENIGSALLEE LP IV SARL.
- Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008032008/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05081. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Pennant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.717.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.174.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of December.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MCH IBERIAN CAPITAL FUND II, L.P., a company registered by the law of Jersey, having its registered office at Esplanade 47, JE1 OBD St. Helier, Jersey, here represented by Ms Léonie Marder, employee, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, by virtue of a proxy given in Jersey, on December 13th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the only shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the only shareholder of PENNANT HOLDING S. à r. l., a limited liability corporation with registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated by deed of the notary Gérard Lecuit, residing

in Luxembourg, on July 5th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1255 dated November 23rd, 2005. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch, on December 27th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2611 dated November 15th, 2007.

The capital of the company is fixed at one million four hundred seventeen thousand one hundred euro (1,417,100.- EUR) represented by fifty-six thousand six hundred and eighty-four (56,684) shares, with a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing parties take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the corporate capital by an amount of three hundred thousand euro (300,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one million four hundred seventeen thousand one hundred euro (1,417,100.- EUR) to one million seven hundred seventeen thousand one hundred euro (1,717,100.- EUR), by creation and issue of twelve thousand (12,000) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing shareholder declares to subscribe the twelve thousand (12,000) new shares and to pay them up, fully by a conversion of a claim, at its par value of twenty-five euro (25.- EUR), so that the amount of three hundred thousand euro (300,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing partners resolve to amend article 6 first paragraph of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6. first paragraph.** The capital is fixed at one million seven hundred seventeen thousand one hundred euro (1,717,100.- EUR) represented by sixty-eight thousand six hundred and eighty-four (68,684) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MCH IBERIAN CAPITAL FUND II, L.P., une société de droit du Jersey, ayant son siège social au Esplanade 47, JE1 OBD St. Helier, Jersey, ici représenté par Madame Léonie Marder, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, en vertu d'une procuration délivrée à Jersey, le 13 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée PENNANT HOLDING S. à r. l. , avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1255 du 23 novembre 2005 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2611 du 15 novembre 2007.

Le capital social de la société est fixé à un million quatre cent dix-sept mille cent euros (1.417.100.- EUR) représenté par cinquante-six mille six cent quatre-vingt-quatre (56.684) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trois cent mille euros (300.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent dix-sept mille cent euros (1.417.100.- EUR) à un million sept cent dix-sept mille cent euros (1.717.100.- EUR), par l'émission de douze mille (12.000) parts sociales nouvelles d'une

valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les douze mille (12.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée par conversion d'une créance, de sorte que le montant de trois cent mille euros (300.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associées décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6, premier alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. premier alinéa.** Le capital est fixé à un million sept cent dix-sept mille cent euros (1.717.100,- EUR) représenté par soixante-huit mille six cent quatre-vingt-quatre (68.684) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Marder, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, LAC/2008/653. — Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008031669/5770/100.

(080033061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Babcock & Brown Public Partnerships 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.726.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of January.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED, a company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Polygon Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4HY, and registered in the Records of the Island of Guernsey under number 45241,

represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) BABCOCK & BROWN PARTNERSHIPS 1 S.à r.l, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 15 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1936 dated 14 October 2006 and modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) dated 29 October 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2836 dated 7 December 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.726 (the «Company»); The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of GBP 147,650.- in order to bring the share capital from its former amount GBP 43,875.- to GBP 191,525.- by way of the issue of 5,906 new shares having a par value of GBP 25.-;

2. Subscription and payment to the share capital increase;
3. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association;
4. Amendment to the share register of the company.

Request the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

It is decided to increase the share capital by an amount of one hundred forty-seven thousand six hundred and fifty British Pounds (GBP 147,650.-) so as to raise it from its present amount of forty-three thousand eight hundred and seventy-five British Pounds (GBP 43,875.-) to one hundred ninety-one thousand five hundred and twenty-five British Pounds (GBP 191,525.-) by the issue of five thousand nine hundred and six (5,906) new shares having a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-).

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED, prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mr Alain Thill prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the new share, the number to which he has been admitted, and to make the payment in full for the five thousand nine hundred and six (5,906) new shares thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the «Contribution») consisting of a receivable of one hundred forty-seven thousand six hundred and fifty British Pounds (GBP 147,650.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at one hundred forty-seven thousand six hundred and fifty British Pounds (GBP 147,650.-).

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED, prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution and a balance sheet of BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED dated as of 30th November 2007 certified «true and correct» by the directors of BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

«The share capital is set at one hundred ninety-one thousand five hundred twenty-five British Pounds (GBP 191,525.-) represented by seven thousand six hundred sixty-one shares (7,661) with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follow:

	Shares
BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED	7,661
Total	7,661

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand six hundred and fifty euro.

The amount of the increase of capital is valued at 197,855.95 EUR.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED, une entité soumise au droit de l'Île de Guernesey ayant son siège social Polygon Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernesey, GY1 4HY, immatriculée au Registre de l'Île de Guernesey sous le numéro 45241,

Représentée aux présentes par Monsieur Alain Thill, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'associé représenté comme dit est, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée BABCOCK & BROWN PARTNERSHIPS 1 S.à r.l. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 en date du 14 octobre 2006, modifié suivant acte devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2836 en date du 7 décembre 2007, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-119726, («la Société»)

L'associé tel que représenté a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 147.650,- afin de porter le capital de son montant actuel de GBP 43.875,- à GBP 191.525,- par l'émission de 5.906 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25,-;
2. Souscription et paiement;
3. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 6 des statuts;
4. Modification du registre de parts sociales.

Requiert le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-sept mille six cent cinquante Livres Sterling (GBP 147.650,-) afin de porter le capital de son montant actuel de quarante-trois mille huit cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 43.875,-) à cent quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 191.525,-) par l'émission de cinq mille neuf cent six (5.906) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED, prénommée.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Alain Thill, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux cinq mille neuf cent six (5.906) parts sociales nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, et a libérer intégralement par apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de cent quarante-sept mille six cent cinquante Livres Sterling (GBP 147.650,-) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à cent quarante-sept mille six cent cinquante Livres Sterling (GBP 147.650,-).

BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré et par un bilan BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED en date du 30 novembre 2007, certifié «sincère et véridique» par ses gérants.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 191.525,-) représenté par sept mille six cent soixante et une (7.661) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres (GBP 25,-) Sterling chacune entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

	Parts sociales
BABCOCK & BROWN PUBLIC PARTNERSHIPS LIMITED	7.661
Total	7.661

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de trois mille six cent cinquante euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à 197.855,95 EUR.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2008, Relation GRE/2008/361. — Reçu 989,28 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032177/231/158.

(080033397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Sigma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.409.

L'an deux mille huit, le huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SIGMA INVEST S.A., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 73.409, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 8 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 168 en date du 24 février 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 282 en date du 14 avril 2000 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires de la Société sont dûment représentés. Le nombre d'actions qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.510 (six mille cinq cent dix) actions, d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 6.510.000,- EUR (six millions cinq cent dix mille euros), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les résolutions suivantes ont été prises:

35738

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Par conséquent l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 2. (paragraph 1).** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Version française:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée constate le changement de l'adresse professionnelle de deux des administrateurs de la société à savoir Messieurs Olivier Dorier et Stewart Kam-Cheong qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Junglinster, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2008, Relation GRE/2008/364. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032178/231/58.

(080033412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Covansys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.995.

In the year two thousand eight, on the eleventh of January.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of COVANSYS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office at 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 54.995, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, dated May 9, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 414 of August 26, 1996, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated September 23, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1093 of October 21, 2003.

The meeting is presided by Mr Georges Thinnes, «conseil fiscal», residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The chairman appoints as secretary, Mrs Carine Grundheber, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The meeting elects as scrutineer Mrs Alexia Uhl, lawyer, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived

all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office from L-8399 Windhof, route de 3 Cantons 9 to L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, and this with retroactive effect on November 1, 2007.
2. Amendment of first sentence of article 2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version:

« **Art. 2. first sentence.** The Company's seat shall be established in Luxembourg.»

French version:

« **Art. 2. première phrase.** Le siège social de la Société est fixé à Luxembourg»

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and this with retroactive effect from November 1, 2007.

Second resolution

The meeting decides consequently to amend the first sentence of article 2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

« **Art. 2. first sentence.** The Company's seat shall be established in Luxembourg.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COVANSYS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.995, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 414 du 26 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1093 du 21 octobre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Georges Thinnes, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement

à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-8399 Windhof, route de 3 Cantons, 9 à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2007.

2. Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 2. first sentence.** The Company's seat shall be established in Luxembourg.»

Version française:

« **Art. 2. première phrase.** Le siège social de la Société est fixé à Luxembourg»

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2007.

Seconde résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. première phrase.** Le siège social de la société est fixé à Luxembourg»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Thinnes, C. Grundheber, A. Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2008, Relation/GRE/2008/395. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008032179/231/114.

(080033429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Entropie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.389.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 13 février 2008 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

sont réélus Administrateurs pour une durée de deux années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008;

Et que:

- H.R.T. REVISION S. A., ayant son siège social sis Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008032301/802/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Santa Caterina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.283.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 février 2008 que:

- Monsieur Stephen J. Swiatkiewicz, Administrateur de sociétés, demeurant aux Etats-Unis, 131 Fifth Ave, 10003 New-York,

a remis sa démission en tant qu'Administrateur de la société à compter de ce 15 février 2008,

et que:

- Monsieur Daniel Lipman, Administrateur de sociétés, né le 16 octobre 1961 à Minneapolis, Etats-Unis d'Amérique, domicilié à Amsterdam Avenue, n° 711, Apt 4C, New York, NY 10025, Etats-Unis d'Amérique,

a été élu Administrateur à partir du 15 février 2008, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008032302/802/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

CAPM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.349.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission du 1^{er} mars 2008 que Monsieur Olivier Beaujean, informaticien, demeurant au 46B, rue du 9 mai 1944 L-2112 Howald, a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 28 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour extrait

O. Beaujean

Référence de publication: 2008032297/8720/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00524. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Grove Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 120.584.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-seveneth day of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) SYMPHONY TECHNOLOGY II-A, L.P., a limited partnership organized under the laws of the state of Delaware, represented by its general partner, SYMPHONY TECHNOLOGY II GP, LLC, a limited liability company, organized and existing under the laws of the state of Delaware, registered with the state of Delaware under number 3478763, having its registered office at 4015 Miranda Avenue, CA 94304 Palo Alto, United States,

being the holder of sixty thousand seven hundred and ninety-seven (60,797) Class A Shares and six thousand two hundred (6,200) Class D Shares,

here represented by Alexander Olliges, Rechtsanwalt residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Palo Alto, on December 21, 2007.

2) GROVE HOLDINGS A, LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware, registered with the state of Delaware under number 4209107, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States,

being the holder of one (1) Class A Share,

here represented by Alexander Olliges, Rechtsanwalt residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Palo Alto, on December 21, 2007.

3) GROVE HOLDINGS B, LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware, registered with the State of Delaware under number 4209109, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States,

being the holder of one (1) Class A Share,

here represented by Alexander Olliges, Rechtsanwalt residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Palo Alto, on December 21, 2007.

4) GROVE HOLDINGS C, LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Delaware, registered with the State of Delaware under number 4209111, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States,

being the holder of one (1) Class A Share,

here represented by Alexander Olliges, Rechtsanwalt residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Palo Alto, on December 21, 2007.

5) RED MOUNTAIN HOLDING NV, a limited liability company organized under the laws of Belgium, registered with the Banque - Carrefour des Entreprises under number 0463.740.964, having its registered office at 24, Della Faillelaan, 2650 Antwerpen, Belgium,

being the holder of eight thousand four hundred (8,400) Class B Shares,

here represented by Alexander Olliges, Rechtsanwalt residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Edegem on December 21, 2007.

6) PGMS NV, a limited liability company organized under the laws of Belgium, registered with the Banque - Carrefour des Entreprises under number 0439.491.756, having its registered office at 153, Latemstraat, 9830, Sint-Martens-Latem, Belgium, being the holder of one thousand two hundred (1,200) Class C Shares,

here represented by Alexander Olliges, Rechtsanwalt residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Edegem on December 21, 2007.

7) JOS SCHMITT & CO S.P.R.L., a limited liability company organized under the laws of Belgium, registered with the Banque - Carrefour des Entreprises under number 0464.662.860, having its registered office at 3, rue de Vissoul, 4260 Braives, Belgium,

being the holder of six hundred (600) Class D Shares,

here represented by Alexander Olliges, Rechtsanwalt residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Edegem on December 21, 2007.

8) Mr Dai Bedford, residing at 3 Montrove Drive, Maidenhead, United Kingdom, being the holder of one thousand four hundred (1,400) Class D Shares,

here represented by Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Edegem on December 21, 2007.

9) Mr Predrag Dizdarevic, residing at 39 Setalcott Place, East Setauket, 11733 New York, United States,

being the holder of one thousand four hundred (1,400) Class D Shares,

here represented by Alexander Olliges, Rechtsanwalt residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Edegem on December 21, 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of GROVE HOLDINGS 1 (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 120.584, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, residing in Remich, acting in replacement of, the undersigned notary on 30 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 2260, on 4 December 2006. The articles of association of the Company have not been amended since (the «Articles of Association»).

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to dismiss Mr Doug Smith as Class 1 Manager of the Company and to grant him full discharge for the exercise of his mandate
2. Decision to appoint Mr Chet Kamat as Class 1 Manager of the Company
3. Decision to amend and restate Articles 18.1 to 19.1
4. Decision to amend and restate Article 37 of the Articles of Association
5. Decision to insert a new Article 37.1 of the Articles of Association
6. Decision to insert a new Article 37.2 of the Articles of Association
7. Decision to insert a new Article 37.3 of the Articles of Association
8. Miscellaneous

After duly considering the items of the agenda, the meeting unanimously resolves:

First resolution

The general meeting decides to dismiss Mr Doug Smith as Class 1 Manager of the Company with immediate effect and the granting of full discharge for the exercise of his mandate.

Second resolution

The general meeting decides to appoint of Mr Chet Kamat, born in Mumbai, India on 14 December 1961, and residing at #316, The Residences, 6/1 Benson Cross Rd., Bangalore 560046, India, as Class 1 Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

Third resolution

The general meeting decides to amend and restate Articles 18.1 to Article 19.1 of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 18.1.** The A Partners shall have the option to acquire as of the date of issuance of the Class D Shares, a number of Class D Shares of the respective Managers prior to respectively the third, fourth and fifth anniversary of the issuance of such Class D Shares, in accordance with the terms and conditions of this Article 18 (the «Class D Temporary Call Options» and the «Exercise Periods»). Unless and to the extent these are exercised before these dates, the respective Class D Temporary Call Options shall automatically expire upon the respective dates and for the number of Class D Shares referred to in the Shareholders' Agreement, date upon which the related Class D Shares, shall, for the purposes hereof, be construed as «Vested Class D Shares».

Art. 18.2. The Class D Temporary Call Options can be exercised by the A Partner, in whole or part, in respect to the Class D Shares held by a Manager, upon the termination of any employment or consultancy agreement entered into between the Company or any of its subsidiaries and the related Manager, by a written notice to the related Manager sent prior to the expiry of the respective Exercise Periods mentioned in Article 18.1.

Art. 18.3. The A Partners shall also have the option to acquire up to 3,200 Class D Shares of the Managers (proportionately on a management partner-by-management partner basis) in accordance with the terms and conditions of Article 18.4 (the «EBIT Call Options»).

Art. 18.4. The EBIT Call Options can be exercised by the A Partners, in whole or in part, in respect to the Class D Shares numbered from and including 70,401 to 70,867, 71,801 to 72,000, 72,401 to 72,867 and 75,201 to 77,267, to the extent GROVE HOLDINGS 2, a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B120.674, (GROVE 2), wholly-owned subsidiary of the Company, has not achieved a consolidated EBIT (Earnings Before Interest and Tax, as derived from the audited consolidated annual accounts of Grove 2 for each of the financial years ending on 31 December 2008 and 31 December 2009, excluding any costs incurred by the Company and its subsidiaries for (i) Chet Kamat and other management charges from SYMPHONY TECHNOLOGY II-A, L.P. (STG), (ii) the divestiture of Capco's CRDS business, (iii) any capital investment or contribution, and (iv) any tax restructuring program, (v) retention payments due to management under the Shareholders' Agreement, (vi) restructuring charges, (vii) the CPL retention bonus, (viii) the German earnout payment, (ix) non-cash expenses of accruals resulting from stock options or other equity-related incentives provided to any director, officer, or employee, and (x) any non-cash exchange, translation or performance losses

relating to any non-speculative foreign currency hedging transactions or currency fluctuations) for 2008 and 2009 in excess of \$34 million on an aggregate basis for both financial years (the «Target»). In the event the Target is achieved, the EBIT Call Options will immediately expire on the date the Target is met and the relevant Managers shall be fully vested in that portion of their Class D Shares that was subject to the EBIT Call Option.

Art. 18.5. The option price shall be equal to their initial subscription price, and shall be paid by the A Partner through waiver of reimbursement of the proportionate part of the principal amount due by the related Manager under any related management loan note that corresponds with the subscription price of the related Class D Shares.

Art. 18.6. The Class D Temporary Call Options and EBIT Call Options shall automatically expire with respect to a Manager in respect of that fraction of the Class D Shares held by such Manager equal to the quotient of the number of months that have passed since the date of the issuance of the Class D Shares divided by 36 upon the occurrence of any of the following prior to the third anniversary of the Shareholders' Agreement:

(i) the early, unilateral termination of any employment or consultancy agreement entered into between the Company or any of its subsidiaries and the related Manager, by the Manager for Good Reason (as such term may be defined in each such employment or consultancy agreement); or

(ii) the death or permanent disability of the related Manager.

Art. 19.1. The A Partners shall have the option to acquire as of the date of the issuance of the Class B Shares all Class B Shares, irrespective whether these are vested or not in accordance with Article 16, in case of early, unilateral termination of the Management Service Agreement by the Company, or any direct or indirect subsidiary of the Company, with a Just Cause (the «Class B Permanent Call Option».)»

Fourth resolution

The general meeting decides to amend and restate Article 37 of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 37.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners, subject to and in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement.

Any distributions (whether by way of dividend, capital reduction, liquidation proceeds or otherwise) made to the partners shall be allocated in proportion to the number of shares of the Company held by them; provided, however that:

(i) the A Partners shall be entitled to any distributions up to an amount not exceeding fifteen million US dollars (USD 15,000,000.-) in preference to the other partners (i.e. prior to any other partner receiving any amounts whatsoever); and

(ii) if a Diluting Event shall have occurred prior to September 1, 2008, any distributions distributed to the partners after satisfaction of the preference described in clause (i) shall be allocated based on the Allocation Percentage of each partner. The «Allocation Percentage» in respect of any B Partner, C Partner and D Partner shall be the number of issued shares of each such class held by such partner divided by the total number of shares issued excluding any shares issued as a result of a Dilutive Issuance. The Allocation Percentage in respect of A Partners shall be the remaining percentage of the distribution after determination of the respective Allocation Percentages in respect of the B Partners, the C Partners and the D Partners.

For purposes of these Articles, a «Dilutive Issuance» means any issuance of securities of the Company in a Diluting Event and a «Diluting Event» means the occurrence of either (i) the first twelve million five hundred thousand US dollars (USD 12,500,000.-) of financing(s) or refinancing(s) of the Company that is completed prior to August 30, 2008 at a price per share that is less than an amount per share equal to the aggregate subscription price of the Class A Shares plus the quotient of seventeen million seven hundred and seventy-three thousand three hundred and thirty-three united states dollars (USD 17,773,333.-) divided by the number of Class A Shares issued to the A Partners on August 30, 2006 (as adjusted for splits, combinations and other reclassifications of the shares), and (ii) the grant of any warrants to WELLS FARGO FOOTHILL, INC. or other providers of financing of the purchase price set forth in the Share Purchase Agreement on August 30, 2006.»

Fifth resolution

The general meeting decides to insert a new Article 37.1 in the Articles of Association which shall read as follows:

« **Art. 37.1.** In the event of any acquisition of the Company by another entity by means of any transaction or series of related transactions (including any stock acquisition, reorganization, merger or consolidation) the aggregate amount (whether cash, securities or other property) to be received by the partners in respect of their shares shall be allocated in proportion to the number of shares held by them; provided, however that:

(i) the A Partners shall be entitled to receive payment of the proceeds of such transaction up to an amount not exceeding fifteen million US dollars (USD 15,000,000.-), in preference to any other partner (i.e. prior to any other partner receiving any amounts whatsoever); and

(ii) if a Diluting Event shall have occurred prior to September 1, 2008, the aggregate amount of such consideration remaining after satisfaction of the preference described in clause (i) shall be allocated among the partners based on their respective Allocation Percentages.»

Sixth resolution

The general meeting decides to insert a new Article 37.2 in the Articles of Association which shall read as follows:

« **Art. 37.2.** The Company shall not redeem, repurchase or otherwise acquire for value any Class A Shares without concurrently redeeming, repurchasing or otherwise acquiring for value the same percentage of Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares; provided, that:

(i) the Company shall be allowed to redeem, repurchase or otherwise acquire for value any Class A Shares in accordance with the Law without concurrently redeeming, repurchasing or otherwise acquiring for value the same percentage of Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares, up to an amount not exceeding fifteen million US dollars (USD 15,000,000.-); and

(ii) if a Diluting Event shall have occurred prior to September 1, 2008, the aggregate proceeds of any such redemption, repurchase or other acquisition for value remaining after satisfaction of the preference described in clause 37.2 (i) shall be allocated among the holders of the shares so redeemed, repurchased or acquired in accordance with their respective Allocation Percentages.»

Seventh resolution

The general meeting decides to insert a new Article 37.3 in the Articles of Association which shall read as follows:

« **Art. 37.3.** Articles 37 (i), 37.1 (i) and 37.2 (i) shall immediately and automatically cease to apply upon the A Partners having received proceeds of an aggregate amount of fifteen million US dollars (USD 15,000,000.-), under any transaction or series of related transactions (including any stock acquisition, reorganization, merger or consolidation) or any share redemption, repurchase or other acquisition of Class A Shares as referred to in Articles 37, 37.1 and 37.2. Any transaction or series of transaction (including any stock acquisition, reorganization, debt financing, (additional) investment, merger or consolidation) contemplated under Articles 37, 37.1 and 37.2 will not result in a further dilution of the B Partners, C Partners or D Partners. For the avoidance of doubt, the proceeds payable to the A Partners up to an amount of fifteen million US dollars (USD 15,000,000.-) (as contemplated by Articles 37 (i), 37.1 (i) and 37.2 (i)) will not result in nor be implemented by means of the issuance of Shares to A Partners resulting in a dilution of the B Partners, C Partners or D Partners.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) SYMPHONY TECHNOLOGY II-A, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, représenté par son general partner, SYMPHONY TECHNOLOGY II GP, LLC, une limited liability company, constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, enregistré auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 3.478.763, ayant son siège social au 4015 Miranda Avenue, CA 94304 Palo Alto, Etats-Unis,

étant le détenteur de soixante mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (60.797) Parts de Classe A et six mille deux cents (6.200) Parts de Classe D,

ici représenté par Alexander Olliges, Rechtsanwalt demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 21 décembre 2007, à Palo Alto.

2) GROVE HOLDINGS A, LLC, une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 4209107, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis,

étant le détenteur d'une (1) Part de Classe A,

ici représentée par Alexander Olliges, Rechtsanwalt demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 21 décembre 2007, à Palo Alto.

3) GROVE HOLDINGS B, LLC, une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 4209109, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis,

étant le détenteur d'une (1) Part de Classe A,

ici représentée par Alexander Olliges, Rechtsanwalt demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 21 décembre 2007, à Palo Alto.

4) GROVE HOLDINGS C, LLC, une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 4209111, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis,

étant le détenteur d'une (1) Part de Classe A,

ici représentée par Alexander Olliges, Rechtsanwalt demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 21 décembre 2007, à Palo Alto.

5) RED MOUNTAIN HOLDING NV, une limited liability company constituée et existant sous les lois de Belgique, enregistrée auprès de la Banque - Carrefour des Entreprises sous le numéro 0463.740.964, ayant son siège social au 24, Della Faillelaan, 2650 Anvers, Belgique,

étant le détenteur de huit mille quatre cents (8.400) Parts de Classe B,

ici représentée par Alexander Olliges, Rechtsanwalt demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 21 décembre 2007, à Edegem.

6) PGMS NV, une limited liability company constituée et existant sous les lois de Belgique, enregistrée auprès de la Banque - Carrefour des Entreprises sous le numéro 0439.491.756, ayant son siège social au 153, Latemstraat, 9830, Sint-Martens-Latem, Belgique,

étant le détenteur de mille deux cents (1.200) Parts de Classe C,

ici représentée par Alexander Olliges, Rechtsanwalt demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 21 décembre 2007, à Edegem.

7) JOS SCHMITT & CO S.P.R.L., une limited liability company constituée et existant sous les lois de Belgique, enregistrée auprès de la Banque - Carrefour des Entreprises sous le numéro 0464.662.860, ayant son siège social au 3, rue de Vissoul, 4260 Braives, Belgique,

étant le détenteur de six cents (600) Parts de Classe D,

ici représentée par Alexander Olliges, Rechtsanwalt demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 21 décembre 2007, à Edegem.

8) M. Dai Bedford, demeurant à 3 Montrove Drive, Maidenhead, Royaume-Uni, étant le détenteur de mille quatre cents (1.400) Parts de Classe D,

ici représentée par Alexander Olliges, Rechtsanwalt demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 21 décembre 2007, à Edegem.

9) M. Predrag Dizdarevic, demeurant à 39 Setalcott Place, East Stauket, 11733 New York, Etats-Unis,

étant le détenteur de mille quatre cents (1.400) Parts de Classe D,

ici représentée par Alexander Olliges, Rechtsanwalt demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 21 décembre 2007, à Edegem.

Les procurations paraphées ne varient par les mandataires des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont toutes les associés de GROVE HOLDINGS 1 (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.584, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, demeurant à Remich, ayant agi en remplacement du notaire soussigné en date du 30 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2260, daté du 4 décembre 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors (les «Statuts»).

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de révoquer M. Doug Smith en tant que Gérant de Classe 1 et de lui accorder une décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat

2. Décision de nommer M. Chet Kamat en tant que Gérant de Classe 1 de la Société

3. Décision de modifier et reformuler les Clauses 18.1 à 19.1 des Statuts

4. Décision de modifier et reformuler la Clause 37 des Statuts

5. Décision d'insérer une nouvelle Clause 37.1 dans les Statuts

6. Décision d'insérer une nouvelle Clause 37.2 dans les Statuts

7. Décision d'insérer une nouvelle Clause 37.3 dans les Statuts

8. Divers

Après avoir dûment examiné les différents points de l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer M. Doug Smith en tant que Gérant de Classe 1 avec effet immédiat et de lui accorder une décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer M. Chet Kamat, né le 14 décembre 1961, à Mumbai, en Inde, et demeurant à #316, The Residences, 6/1 Benson Cross Rd., Bangalore 560046, Inde, en tant que Gérant de Classe 1 de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et reformuler les Clauses 18.1 à 19.1 des Statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 18.1.** L'associé A pourra acquérir, à la date de l'émission des Parts de Classe D, une quantité de Parts de Classe D des gérants respectifs avant les troisième, quatrième et cinquième anniversaires, respectivement, de cette émission conformément aux conditions de la présente Clause 18 (les «Options Temporaires d'Achat de Classe D» et les «Périodes d'Exercice»). À moins que et dans la mesure où elles sont exercées avant ces dates, les Options d'Achat de Catégorie D correspondantes expireront automatiquement aux dates prévues et par rapport au nombre de Parts de Classe D, date à laquelle les Parts de Classe D seront tenues, pour les besoins du présent Acte, comme étant des «Parts de Classe D acquises».

Art. 18.2. L'Associé A peut exercer, en tout ou partie, les Options Temporaires d'Achat de Parts de Classe D eu égard aux Parts de Classe D détenues par un gérant, lors de la résiliation du contrat de travail ou de consultation conclu entre la Société et l'une de ses filiales et le gérant concerné, sur préavis écrit adressé au gérant concerné avant le terme des Périodes d'exercice correspondantes visées à la Clause 18.1.

Art. 18.3. Les Associés A auront également l'option d'acquérir jusqu'à 3.200 Parts de Classe D des gérants (proportionnellement sur une base d'associé par gérant - associé par gérant) conformément aux termes et conditions de la Clause 18.4 («l'Option d'Achat EBIT»).

Art. 18.4. L'Option d'Achat EBIT peut être exercée par les Associés A, en totalité ou en partie, par rapport aux Parts de Classe D numérotées et y compris, de 70.401 à 70.867, de 71.801 à 72.000 de 72.401 à 72.867 et de 75.201 à 77.267, dans la mesure où GROVE HOLDINGS 2, une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.674 (GROVE 2), entièrement détenue par la Société, n'a pas atteint un EBIT consolidé (Earnings Before Interest and Tax, provenant des comptes annuels consolidés de GROVE 2 pour chacun des exercices sociaux se terminant le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, y exclu tous les frais à la charge de la Société et de ses filiales pour (i) Chet Kamat et autres dépenses de gestion de SYMPHONY TECHNOLOGY II-A, L.P. (STG), (ii) le désengagement de Capco de l'investissement CRDS, (iii) toute mise de fonds ou apport, et (iv) tout programme de restructuration fiscale, (v) retenues de paiement pour la gestion en vertu du Pacte d'Actionnaire, (vi) frais de restructurations, (vii) le bonus de retenue CPL, (viii) le paiement du profit allemand, (ix) dépenses non réglées en espèces d'accumulation résultant d'option d'achat de titres ou autres incitatifs liés à l'equity donné à tout administrateur, membre de la direction ou salarié, et (x) tout échange non réglé en espèces, transfert ou pertes de performance liés à toute transaction hedging non-spéculative sur devise étrangère ou sur des fluctuations de cours) pour 2008 et 2009 en excès de 34 millions de US dollars sur une base globale pour les deux exercices sociaux (la «Cible»). Dans le cas où la Cible est atteinte, les Options d'Achat EBIT expireront immédiatement à la date à laquelle la Cible est atteinte et la portion de Parts de Classe D qui faisait l'objet de l'Option d'Achat EBIT sera assignée aux gérants concernés.

Art. 18.5. Le prix de l'option sera égal au prix de souscription initial et sera réglé par l'Associé A moyennant une renonciation au remboursement de la partie proportionnelle du montant principal dû par le gérant concerné en vertu de tout titre d'emprunt de la Direction concerné qui correspond au prix de souscription des Parts de Classe D correspondantes.

Art. 18.6. Les Options Temporaires d'Achat de Classe D et les Options d'Achat EBIT expireront automatiquement en ce qui concerne un gérant eu égard à la fraction de Parts de Classe D détenue par ce gérant égale au quotient du nombre de mois qui se sont écoulés depuis la date de l'émission des Parts de Classe D divisé par 36 dès qu'un des faits ci-après a lieu avant le troisième anniversaire de l'émission des Parts de Classe D:

(i) la résiliation anticipée, unilatérale du contrat de travail ou de consultation conclu entre la Société ou l'une de ses filiales et le gérant concerné, cette résiliation étant du chef du gérant et pour un motif justifiable (au sens donné dans chacun desdits contrats de travail ou de consultation); ou

(ii) le décès ou l'invalidité permanente du gérant concerné.

Art. 19.1. L'Associé A pourra jouir de l'option d'acquérir, à la date de l'émission des Parts de Classe B, la totalité des Parts de Classe B, indépendamment de leur acquisition ou non en vertu de la Clause 16, dans le cas d'une résiliation anticipée, unilatérale de l'Accord de Service de Gestion par la Société pour une raison justifiable (l'«Option Permanente d'Achat de Classe B»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et reformuler la Clause 37 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 37.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés soumis et en conformité avec les dispositions du Pacte d'Actionnaires.

Toute distribution (que ce soit par dividende, diminution de capital, boni de liquidation ou autre) destinée au associés leur sera allouée en proportion du nombre de parts dans la Société détenu par chaque associé; à condition toutefois que:

(i) les Associés A aient droit à toute distribution à hauteur d'un montant n'excédant pas quinze millions de US dollars (USD 15.000.000,-) en préférence aux autres associés (c'est-à-dire avant qu'un autre associé ne reçoive une somme quelle qu'elle soit); et

(ii) si un Evènement de Dilution s'était produit avant le 1^{er} septembre 2008, toute distribution distribuée aux associés après satisfaction de la préférence décrite en clause (i) sera allouée sur la base du Pourcentage d'Allocation de chaque associé. Le «Pourcentage d'Allocation» au regard des Associés B, des Associés C et des Associés D correspondra au nombre de parts émises de chacune de ces différents types de parts détenues par chacun de ces associés divisé par le nombre total de parts émises à l'exclusion de toute part issue du fait d'une Emission de Dilution. Le Pourcentage d'Allocation relatif à chaque Part de Classe A sera le pourcentage restant de la distribution après détermination des Pourcentages d'Allocation respectifs relatifs aux Parts de Classe B, C et D.

Aux fins de ces Clauses, une «Emission de Dilution» signifie une émission de parts de la Société lors d'un Evènement de Dilution et un «Evènement de Dilution» signifiera la survenance de soit (i) tout financement ou refinancement de la Société de moins de \$12.500.000,- qui est réalisé avant le 30 Août 2008, à un prix par part qui est inférieur au montant par part égal au prix de souscription global des Parts de Classe A plus le quotient de dix-sept million sept cent soixante-treize mille trois cent trente-trois dollars (USD 17.773.333,-) divisé par le nombre de Parts de Classe A émises en faveur des Associés A le 30 Août 2006 (tel qu'ajusté pour les divisions, combinaisons et autres reclassifications de parts), et (ii) l'attribution de quelques warrants à WELLS FARGO FOOTHILL, INC. ou les autres apporteurs de financement du prix d'achat prévu par le Contrat de Cession au 30 Août 2006.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'insérer une nouvelle Clause 37.1 dans les Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 37.1.** En cas d'acquisition de la Société par une autre entité par le biais de tout type de transaction ou séries de transactions (y compris toute acquisition de parts, réorganisation, fusion ou consolidation) la somme globale (que ce soit en liquide, par obligations ou autres moyens de paiement) qui sera reçu par les associés par rapport à leurs parts sera allouée en proportion du nombre de parts qu'ils détiennent; à condition toutefois que:

(i) les Associés A aient droit au paiement des profits d'une telle transaction à hauteur d'un montant n'excédant pas quinze millions de dollars (USD 15.000.000,-), en préférence aux autres associés (c'est-à-dire avant qu'un autre associé ne reçoive une somme quelle qu'elle soit); et

(ii) si un Evènement de Dilution s'était produit avant le 1^{er} septembre 2008, le montant global d'une telle contrepartie après satisfaction de la préférence décrite en clause (i) sera distribuée aux associés sur la base de leurs Pourcentages d'Allocation respectifs.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'insérer une nouvelle Clause 37.2 dans les Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 37.2.** La Société ne rachètera pas ou n'acquerra pas de toute autre façon des Parts de Classe A pour valeur sans concurrentement racheter ou acquérir de toute autre façon le même pourcentage de Parts de Classe B, de Parts de Classe C et de Parts de Classe D; à condition toutefois que:

(i) la Société sera autorisée à racheter ou acquérir de toute autre façon des Parts de Classe A pour valeur, en conformité avec la Loi, et sans concurrentement racheter ou acquérir de toute autre façon le même pourcentage de Parts de Classe B, de Parts de Classe C et de Parts de Classe D à hauteur d'une somme n'excédant pas quinze millions de dollars (USD 15.000.000,-); et

(ii) si un Evènement de Dilution s'était produit avant le 1^{er} septembre 2008, le montant global d'une telle acquisition pour valeur après satisfaction de la préférence décrite en clause 37.2 (i) sera distribuée aux associés des parts rachetées ou acquises de toute autre façon sur la base de leurs Pourcentages d'Allocation respectifs.»

Septième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'insérer une nouvelle Clause 37.3 dans les Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 37.3.** Les Clauses 37 (i), 37.1 (i) et 37.2 (i) cesseront immédiatement et automatiquement de s'appliquer à partir du moment où les Associés A auront reçu des profits d'un montant global de quinze millions de US dollars (USD 15.000.000,-) dans une transaction ou une série de transactions (y compris toute acquisition de parts, réorganisation, fusion ou consolidation) ou de tout rachat de parts ou de toute autre acquisition de Parts de Classe A tel que décrit dans les Clauses 37, 37.1 et 37.2. Toute transaction ou série de transactions (y compris toute acquisition de parts, réorganisation, financement de dette, investissement (supplémentaire), fusion ou consolidation) envisagé par les Clauses 37, 37.1

et 37.2 ne pourront donner lieu à une plus grande dilution des Associés B, Associés C ou Associés D. Afin d'éviter toute ambiguïté, les profits payables aux Associés A jusqu'à un montant de quinze millions de US dollars (USD 15.000.000,-) (tel que prévu aux Clauses 37 (i), 37.1 (i) et 37.2 (i)) ne pourront avoir pour conséquence ou être mis en place par le biais de l'émission de Parts aux Associés A donnant lieu à une dilution des Associés B, Associés C ou Associés D.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les mandataires des parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Olliges, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2008, Relation: EAC/2008/230. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008032789/239/415.

(080034680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Integrated Core Strategies (Europe) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.881,66.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

In the year two thousand eight, on the thirteenth of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INTEGRATED HOLDING GROUP LP, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 666, Fifth Avenue, 10103 New York, United States of America, here represented by Mr Xavier Borremans, with professional address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a power of attorney given in New York (USA) on February 12th, 2008.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established under the laws of Luxembourg under the name of MLP INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S. à r.l. (the «Company»), with registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.569, which registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated January 31st, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 723 dated April 26th, 2007.

II. The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

1) Amendment of the Article 1 of the articles of association to be read as follow:

«There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of INTEGRATED CORE STRATEGIES (EUROPE) S. à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).»;

2) Miscellaneous.

First and sole resolution

The meeting decides to change the name of the company from MLP INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S. à r.l. into INTEGRATED CORE STRATEGIES (EUROPE) S. à r.l., so that Article 1 of the articles of association will be read as follows:

« **Art. 1.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of INTEGRATED CORE STRATEGIES (EUROPE) S. à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of

Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INTEGRATED HOLDING GROUP L.P., une société constituée suivant les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au 666, Fifth Avenue, 10103 New York, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Monsieur Xavier Borremans, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration délivrée à New York (USA) le 12 février 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de MLP INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S. à r.l. (la société), ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.569, dont le siège social a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 723 en date du 26 avril 2007.

II. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est constitué par les présentes entre les souscripteur(s) et tous ceux susceptibles d'acquérir les parts sociales émises au titre des présentes, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INTEGRATED CORE STRATEGIES (EUROPE) S. à r.l. (la Société), qui sera régie par le droit luxembourgeois, et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»;

2. Divers.

Première et unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de MLP INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S. à r.l., en INTEGRATED CORE STRATEGIES (EUROPE) S. à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les souscripteur(s) et tous ceux susceptibles d'acquérir les parts sociales émises au titre des présentes, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INTEGRATED CORE STRATEGIES (EUROPE) S. à r.l. (la Société), qui sera régie par le droit luxembourgeois, et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: X. Borremans, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, LAC/2008/7465. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032817/5770/103.

(080034512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Autodream s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3541 Dudelange, 88A, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 136.631.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Angelo Polluce, gérant, né à Acquaviva delle Fonti (Italie) le 4 janvier 1976, demeurant à L-3541 Dudelange, 88A, rue de la Paix,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Paul Diederich, administrateur de société, demeurant à Hagen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 février 2008.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et l'import-export de véhicules automoteurs, ainsi que la location de véhicules sans chauffeur.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de AUTODREAM s.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Angelo Polluce, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Angelo Polluce, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-3541 Dudelange, 88A, rue de la Paix.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Diederich, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 18 février 2008. Relation: CAP/2008/511. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 mars 2008

A. Weber.

Référence de publication: 2008032851/236/130.

(080034515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Rowisc Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 83, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 30.649.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROWISC HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008032566/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08378. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Faber (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.039.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FABER (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2008032563/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08389. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Art & S, Automotive Technology & Style S.A., Société Anonyme,

(anc. Art & S, Automotive Technology & Style Holding S.A.).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.876.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de ART & S, AUTOMOTIVE TECHNOLOGY & STYXLE HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 71.876, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 933 du 7 décembre 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 433 du 12 juin 2001.

La séance est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Marie-Pierre Denis, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Bauler, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Carole Cahen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille trois cent dix (2.310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de deux cent trente et un mille (231.000,-) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination en ART & S, AUTOMOTIVE TECHNOLOGY & STYLE S.A. et modification sub-séquent de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Changement de l'objet social de la Société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 1^{er} janvier 2008 et modification afférente de l'article 2 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale est changée en ART & S, AUTOMOTIVE TECHNOLOGY & STYLE S.A.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . alinéa 1^{er} .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ART & S, AUTOMOTIVE TECHNOLOGY & STYLE S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable avec effet au 1^{er} janvier 2008.

En conséquence l'article 2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que la gestion, détention et mise en valeurs de brevets.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quatorze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M-P. Denis, F. Bauler, C. Cahen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, LAC/2008/5403. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032815/5770/70.

(080034494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Gase International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.286.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GASE INTERNATIONAL S.A.

R. Thillens / C. Blondeau

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008031532/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08098. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Dictame Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 46.184.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031388/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06355. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Dalvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.887.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031482/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05941. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Europe Air Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.302.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031484/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02678. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

ZEPHYR Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 97.847.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008031528/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06235. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080032047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Dressane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.447.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031486/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02676. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Winima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.078.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008031487/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03479. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Searinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 84.190.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008031533/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05967. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Surfin International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 75.500.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié de la société au 31 décembre 2000 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27 février 2008.

Ce bilan annule et remplace le bilan au 31 décembre 2000, enregistre le 26 juin 2001, Vol. 554, fol. 76, case 2 et déposé au registre de commerce le 27 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008031709/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03907. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Searinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 84.190.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008031534/710/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05960. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

CARDOSO et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 44.595.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARDOSO ET CIE S.à r.l.

Le liquidateur

D. Ransquin

Référence de publication: 2008031535/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07468. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

GIBBAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11A, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 91.697.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2008031536/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06566. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Sucalmer Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.122.

Constituée par-devant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n° 92 du 17 janvier 2002, mise en liquidation par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 novembre 2007, acte publié au Mémorial C n° 76 du 11 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUCALMER INVESTISSEMENTS S.à r.l., (en liquidation)

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008031548/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07143. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Seccom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinster, 8, rue du Marscherwald.
R.C.S. Luxembourg B 54.475.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Adolphe Clemens, employé privé, demeurant à L-6240 Graulinger, 8, rue du Marscherwald.
- 2.- Madame Patricia Weirich, employée privée, épouse de Monsieur Adolphe Clemens, demeurant à L-6240 Graulinger, 8, rue du Marscherwald.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- a.- Que la société à responsabilité limitée SECCOM S.à r.l. avec siège social à L-6240 Graulinger, 8, rue du Marscherwald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.475, (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 1^{er} juillet 1996.
- b.- Que le capital social a été fixé lors de la constitution à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, évalué à 12.394,68 EUR.
- c.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la Société.
- d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- e.- Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société.
- f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.
- g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
- h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- i.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société pour l'exécution de son mandat.
- j.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Clemens, P. Weirich, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 février 2008. Relation GRE/2008/643. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008031737/231/47.

(080032819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Dominican Entertainment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.934.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

J. P. Lozano

Manager

Référence de publication: 2008031537/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

PM Corporation Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 89.179.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2008031538/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07690. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

JP Residential I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 87.465.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1160 du 1^{er} août 2002.
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP RESIDENTIAL I S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008031539/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08106. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Euro Agenturen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 92.204.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008031555/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07370. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Jani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 49.690.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008031554/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07371. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.